

# **ANNEXES**

## ANNEXE 1 – RÉSEAUX RÉGIONAUX DE LANGUE FRANÇAISE DE MEILLEUR DÉPART

Réseau <sup>1</sup>	Régions du MSEJ	District du min. de l'Éducation	Conseils scolaires	GSMR/CADSS
1 « Centre-Sud-Ouest »	Centre-Est	District de la région de Toronto	CSD du Centre Sud-Ouest	Durham, Kawartha Lakes, Northumberland, Peterborough, Simcoe, York, Dufferin, Halton, Peel, Waterloo, Wellington, Brantford, Hamilton, Niagara, Norfolk, Toronto, Bruce, Chatham-Kent, Grey, Huron, Lambton, London, Oxford, St. Thomas, Stratford, Windsor
	Centre-Ouest		CSDC Centre-Sud	
	Hamilton-Niagara		CSD des Écoles catholiques du Sud-Ouest	
	Toronto			
	Sud-Ouest			
2 « Est »	Est	District d'Ottawa	CSDC de l'Est ontarien	Cornwall, Ottawa, Prescott-Russell, Renfrew, Hastings, Kingston, Lanark, Leeds & Grenville, Lennox & Addington
	Sud-Est		CÉP de l'Est de l'Ontario CSDC du Centre-Est de l'Ontario	
3 « Nord-Est »	Nord-Est	District de North Bay/Sudbury	CSD du Nord-Est de l'Ontario CSDC des Grandes Rivières CSDC Franco-Nord	Cochrane, Muskoka, Nipissing, Parry Sound, Timiskaming
4 « Nord »	Nord	District de North Bay/Sudbury	CSDC du Nouvel-Ontario	Algoma, Sault Ste Marie, Kenora, Manitoulin-Sudbury, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay
			CSD du Grand Nord de l'Ontario	
			CSDC des Aurores boréales	

<sup>1</sup> Le réseau comprendra également d'autres partenaires communautaires (p. ex., programmes de dépistage et d'intervention précoces, centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, services de santé et services spécialisés, programmes de sécurité et de soutien du revenu, services communautaires, etc.).

## ANNEXE 2

### **Politique *Les écoles d'abord* et la Stratégie Meilleur départ**

- La stratégie Meilleur départ a pour objectif d'aider les enfants à entrer à l'école en étant prêts à apprendre, établissant ainsi un lien important entre les services de garde d'enfants, les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, et les écoles. La vision de Meilleur départ est de créer un programme d'apprentissage approprié au niveau de développement afin de faciliter la transition des enfants vers le système scolaire. Ainsi, les écoles sont considérées comme les sites qui conviennent le mieux aux services de garde d'enfants et aux carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Les partenariats et les relations entre l'école, les GSMR/CADSS et les réseaux Meilleur départ sont interreliés afin d'atteindre l'objectif de Meilleur départ.
- La politique *Les écoles d'abord* prévoit que les écoles seront le premier choix pour l'augmentation du nombre de place de garde dans le cadre de Meilleur départ. La décision d'élargir les services de garde d'enfants sera prise en fonction du nombre de places disponibles et des besoins de la collectivité. Étant donné qu'il ne sera pas nécessairement possible d'élargir dans toutes les collectivités les services de garde d'enfants offerts dans les écoles, les collectivités devront envisager la création de nouvelles places dans des garderies situées près des écoles. Si l'on décide que les nouvelles places ne seront pas créées dans les écoles, le plan communautaire doit expliquer les raisons pour lesquelles l'école n'est pas le site approprié à cette fin et décrire comment les liens entre le programme et l'école élémentaire ou un groupe d'écoles seront maintenus.
- La politique *Les écoles d'abord* sera mise en œuvre de la façon décrite ci-dessous.

#### Planification des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

- Sous la direction des GSMR/CADSS, les collectivités de la province établiront des réseaux Meilleur départ qui seront chargés de planifier la mise en œuvre de Meilleur départ à l'échelon local. La participation des conseils scolaires au réseau est essentielle pour aider les collectivités à atteindre leurs objectifs dans le cadre de Meilleur départ. Les plans élaborés présenteront des recommandations détaillées au sujet de l'emplacement des nouveaux services de garde d'enfants et d'apprentissage des jeunes enfants et des services élargis. Les participants au réseau Meilleur départ doivent élaborer les modalités de leur processus de planification et celles-ci doivent être approuvées par les conseils scolaires participants. La planification du réseau est régie par des lignes directrices élaborées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, en consultation avec les partenaires du ministère de l'Éducation et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux  
Meilleur départ

- Les Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ sont en voie de révision à la suite de la consultation entreprise par le Ministère au cours de l'hiver. Ces lignes directrices, qui seront publiées en juin, expliqueront la politique *Les écoles d'abord*. Les lignes directrices contiendront les exigences décrites ci-dessous.

*Les réseaux Meilleur départ doivent déterminer, par l'entremise des GSMR/CADSS, tous les sites et tous les carrefours intégrés où des places de garde d'enfants peuvent être ajoutées ou créées à compter de 2005-2006.*

*Les réseaux doivent d'abord analyser les sites qui sont, ou qui pourraient être, situés dans une nouvelle école ou une école existante.*

*Si les locaux de l'école ne conviennent pas en raison :*

- *des besoins des familles – proximité d'un secteur de la collectivité où les besoins pour des services d'apprentissage et de garde d'enfants sont élevés;*
- *de la superficie des locaux – possibilité que les locaux servent à la prestation des services;*
- *accessibilité – pour les familles et les enfants qui ont une déficience physique, intellectuelle, cognitive ou autre;*
- *de la sécurité;*
- *de la capacité à répondre aux besoins des populations francophones, autochtones et ethnoculturelles, le cas échéant;*

*les collectivités doivent donc déterminer d'autres sites qui sont situés à proximité ou à l'intérieur d'un groupe d'écoles, comme les garderies, les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, les centres communautaires, etc.*

*Si les nouvelles place de garde d'enfants ou les carrefours intégrés ne sont pas situés dans une école comptant des classes de maternelle et de jardin d'enfants, le plan Meilleur départ doit alors décrire de quelle façon les sites seront liés aux programmes scolaires et expliquer les raisons pour lesquelles l'école n'était pas un endroit approprié. Dans certaines collectivités, il pourrait être logique de créer les nouvelles places dans des programmes de garde d'enfants offerts en résidence privée à proximité des écoles.*

- Les lignes directrices exigent également que les GSMR/CADSS travaillent avec les conseils scolaires et les programmes de garde d'enfants existants afin de déterminer la façon d'intégrer les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les lignes directrices réaffirment également une attente de la politique *Les écoles d'abord* à l'égard des carrefours communautaires, c'est-à-dire ces centres qui regroupent une gamme de services destinés aux enfants et aux parents.

- En tant que membres des réseaux Meilleur départ, les conseils scolaires doivent approuver les plans locaux, ce qui contribue à renforcer le but de la politique *Les écoles d'abord*. Par ailleurs, les plans doivent aussi être approuvés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, ce qui permettra de veiller à ce que la politique *Les écoles d'abord* soit respectée. Les bureaux régionaux du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère de l'Éducation collaboreront afin de résoudre les problèmes et veiller à ce que les plans locaux soient conformes à la vision de Meilleur départ.

Les collectivités modèles de Meilleur départ mettront à l'essai la politique *Les écoles d'abord*

- Les trois collectivités modèles de Meilleur départ ont été annoncées. Il s'agit de Hamilton Est, de la zone rurale de Lambton/Chatham-Kent et de Timiskaming. La vision de la Stratégie Meilleur départ sera mise en œuvre de façon accélérée à ces endroits. On prévoit que leur plan pour Meilleur départ sera prêt à l'été 2005. Ces collectivités modèles fourniront une première occasion de déterminer les meilleures pratiques et de constater tout problème possible lié à la politique *Les écoles d'abord* dans le cadre de la mise en œuvre de Meilleur départ. Les bureaux régionaux du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère de l'Éducation collaboreront afin de faciliter le processus de planification.

## ANNEXE 3 – RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES QUI PARTICIPENT À LA STRATÉGIE MEILLEUR DÉPART

Un certain nombre de partenaires participent à Meilleur départ, que ce soit dans le cadre des activités d'élaboration des politiques et de soutien ou de la prestation de services. Pour une analyse des questions liées à la responsabilité, veuillez consulter la page 22. La liste présentée ci-dessous énumère les principaux partenaires et décrit les rôles et responsabilités de chacun.

### Les parents

Les parents et les enfants – les familles – sont au cœur de la Stratégie Meilleur départ. Les parents, les tuteurs et tuteuses et les autres fournisseurs de soins à la famille auront, au minimum, la possibilité de :

- collaborer à l'évaluation des forces et des besoins de leurs enfants;
- participer à la planification et à la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ par l'entremise des réseaux Meilleur départ\*;
- fournir des conseils sur la meilleure façon d'organiser et d'intégrer les services;
- participer aux programmes de dépistage;
- offrir un milieu familial enrichissant et stimulant;
- se renseigner au sujet des services disponibles et de l'importance de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants;
- choisir les services dont ils ont besoin pour leurs enfants.

### Les décideurs de politiques/bailleurs de fonds

Le **ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse** assume la responsabilité globale de Meilleur départ. À l'échelle ministérielle, le MSEJ devra :

- fournir un leadership à l'échelle provinciale;
- élaborer la vision globale de Meilleur départ ainsi que les politiques, les pratiques et les modèles de financement à l'appui de la planification et de la mise en œuvre de l'initiative;
- assurer le financement d'une vaste gamme de services à l'enfance et à la jeunesse;
- élaborer des cadres et des lignes directrices pour la planification;
- sélectionner et appuyer les collectivités modèles;
- assurer la liaison avec les autres ministères qui dispensent des services ayant un lien avec Meilleur départ;
- maintenir des liens avec d'autres paliers de gouvernement qui financent des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (gouvernement fédéral, administrations municipales);
- examiner les plans communautaires;

---

\* Cela s'entend des réseaux locaux et des réseaux régionaux de langue française.

- établir des partenariats avec d'autres paliers de gouvernement pour assurer le financement des éléments du programme Meilleur départ;
- assumer la responsabilité des éléments de Meilleur départ qui sont financés directement ainsi que de la réussite de la coordination et de l'intégration des services financés par d'autres ministères et paliers de gouvernement.

Les **bureaux régionaux du MSEJ** devront :

- fournir un leadership et défendre Meilleur départ dans leur région;
- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l'entremise des réseaux Meilleur départ\*;
- interpréter la politique ministérielle pour la collectivité;
- examiner et approuver les plans communautaires, y compris les plans d'immobilisations et formuler des recommandations à l'administration centrale;
- assurer la liaison avec les autres ministères à l'échelon régional;
- délivrer des permis pour les programmes de garde d'enfants dans la région;
- surveiller la mise en œuvre du programme Meilleur départ;
- fournir une rétroaction à l'administration centrale.

Le **ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD)** finance un certain nombre de services pour les jeunes enfants, y compris les services de santé primaires, secondaires et tertiaires fournis par les médecins et les autres spécialistes dans les milieux hospitaliers et communautaires, comme les programmes d'immunisation et de prévention offerts dans les bureaux de santé publique. À l'échelle ministérielle, le MSSLD devra :

- faciliter la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ;
- appuyer la vision globale de Meilleur départ ainsi que les politiques, les pratiques et les modèles de financement;
- assurer une liaison étroite avec le MSEJ et jouer un rôle clé dans les communications avec le secteur de la santé;
- collaborer à cerner les problèmes liés à la planification et à la mise en œuvre, et à les résoudre (p. ex., trouver des moyens efficaces d'assurer la participation des fournisseurs de soins primaires à l'examen de santé des bébés à 18 mois et de les rémunérer pour leurs services);
- assumer la responsabilité de la prestation continue des services de santé dont les jeunes enfants ont besoin.

---

\* Cela s'entend des réseaux locaux et des réseaux régionaux de langue française.

Les **bureaux régionaux du MSSLD** devront :

- fournir un leadership dans le secteur de la santé de leur région;
- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l'entremise des réseaux Meilleur départ\*;
- interpréter la politique ministérielle pour la collectivité;
- faciliter la participation des services de traitement et de santé mentale pour enfants;
- évaluer les répercussions des plans proposés sur les services de santé dans la région;
- aider à résoudre les problèmes locaux;
- cerner les problèmes liés à la santé qui doivent être résolus à l'échelle provinciale;
- reconnaître que le concept de soins primaires et de soins spécialisés reflète une division du travail qui est plus fréquente dans les grandes villes que dans de nombreuses régions rurales.

Le **ministère de l'Éducation (EDU)** appuie pleinement la Stratégie Meilleur départ parce qu'il s'agit d'une initiative susceptible de favoriser la réussite scolaire des élèves. Il sera également un partenaire actif dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de Meilleur départ. À l'échelle ministérielle, EDU devra :

- faciliter la mise en œuvre de Meilleur départ;
- appuyer la vision globale de Meilleur départ ainsi que les politiques, les pratiques et les modèles de financement;
- assurer une liaison étroite avec le MSEJ et jouer un rôle clé dans les communications avec le secteur de l'éducation;
- collaborer à cerner les problèmes liés à la planification et à la mise en œuvre, et à les résoudre (p. ex., les services requis pour aider les enfants ayant des besoins particuliers à réussir la transition vers les programmes scolaires; les liens entre les programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire; la possibilité d'utiliser des ressources scolaires, comme les enseignantes et enseignants et les orthophonistes, pour fournir des services dans le cadre de Meilleur départ);
- fournir des conseils au sujet des politiques et des lois sur l'éducation et du curriculum, et les interpréter et les réviser afin d'appuyer Meilleur départ;
- examiner et approuver les plans d'immobilisations des écoles et financer la construction de nouvelles écoles;
- fournir un soutien aux collectivités modèles;
- assumer la responsabilité de la réussite de la coordination et de l'intégration des programmes d'apprentissage préscolaires avec le curriculum de la maternelle et du jardin d'enfants.

---

\* Cela s'entend des réseaux locaux et des réseaux régionaux de langue française.



Les **bureaux de district de EDU** devront :

- fournir un leadership dans le secteur de l'éducation de leur district;
- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l'entremise des réseaux Meilleur départ\*;
- interpréter la politique ministérielle et le curriculum pour la collectivité;
- faciliter la participation des conseils scolaires;
- évaluer les répercussions des plans proposés sur les écoles et les conseils scolaires;
- aider à résoudre les problèmes locaux;
- cerner les problèmes qui doivent être résolus à l'échelle provinciale;

Les **gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)** sont les gestionnaires du système de services de garde d'enfants. Ils sont chargés de coordonner les services municipaux, et de la planification et du financement des services de garde d'enfants et des autres services à l'enfance et à la jeunesse (p. ex., les programmes de loisirs) dans leur région. En Ontario, les administrations municipales financent un certain nombre de programmes et de services à l'intention des jeunes enfants et de leur famille, y compris les services de garde d'enfants, les programmes de santé publique, les programmes de loisirs et les bibliothèques. Ils sont les gestionnaires désignés du système de services et ils sont chargés de la planification et de la gestion de la prestation des services de garde d'enfants à l'échelon communautaire. Les GSMR/CADSS devront :

- fournir un leadership au sein de leur municipalité concernant Meilleur départ;
- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l'entremise des réseaux Meilleur départ\*;
- jouer le rôle de chef de file durant la première phase de la planification et de la mise en œuvre de l'élargissement des services de garde d'enfants;
- faire en sorte que les investissements dans le programme Meilleur départ soient conformes aux plans municipaux en matière de garde d'enfants;
- assurer des liens avec les autres services à l'enfance et à la jeunesse dans la collectivité, comme les programmes de loisirs et les bibliothèques;
- assumer la responsabilité des services de garde d'enfants dans leur municipalité ainsi que de la coordination et de l'intégration des autres services financés par la municipalité à l'intention des jeunes enfants et de leur famille, comme les ressources à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers;
- élaborer et mettre en œuvre des plans locaux de services de garde d'enfants, ainsi qu'un plan correspondant d'infrastructure de garde d'enfants, en fonction des besoins de la collectivité et au terme d'un processus de planification auquel auront participé les réseaux Meilleur départ; les GSMR/CADSS doivent s'appuyer sur leurs plans existants pour planifier l'augmentation des places de garde d'enfants dans le cadre de Meilleur départ;

---

\* Cela s'entend des réseaux locaux et des réseaux régionaux de langue française.

- réviser les plans existants des services de garde d'enfants afin de satisfaire aux besoins du volet garde d'enfants de Meilleur départ. La version révisée du plan des services de garde d'enfants, qui inclut le volet garde d'enfants de Meilleur départ, sera partagée avec le réseau Meilleur départ, avant qu'elle ne soit soumise à l'approbation du conseil municipal.

### **Conseils scolaires**

Les **conseils scolaires** sont chargés de mettre en œuvre les politiques provinciales en matière d'éducation et le curriculum et de fournir des programmes d'études pour les enfants, dès la maternelle. Nous comptons sur les conseils scolaires pour :

- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l'entremise des réseaux Meilleur départ\*;
- cerner les problèmes et les possibilités liés à la création de carrefours Meilleur départ et établir des liens entre les programmes d'apprentissage préscolaires et les programmes scolaires;
- collaborer à la planification des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, des programmes de garde situés dans les écoles et aider à coordonner ces programmes avec ceux de la maternelle et du jardin d'enfants;
- cerner les problèmes qui doivent être résolus afin d'aider les enfants ayant des besoins particuliers à réussir la transition vers l'école;
- déterminer les expertises et les ressources qui peuvent être partagées avec les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- fournir des endroits pour la création de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (lorsque cela est pertinent).
- cerner les problèmes liés au modèle de carrefour dans leur district (p. ex., le transport);
- fournir des endroits pour l'expansion des services de garde d'enfants.

### **Programmes de dépistage et d'intervention précoces**

Les **bureaux de santé publique** sont chargés de la prestation du programme « Bébés en santé, enfants en santé » et d'autres services à l'intention des jeunes enfants, tels que les programmes d'immunisation, de nutrition et de santé en milieu scolaire. Ils devront :

- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l'entremise des réseaux Meilleur départ\*;
- fournir de l'information sur la santé de l'enfant, de la famille, de la population et sur le mieux-être de la collectivité et pouvant servir à guider les programmes sous Meilleur départ;
- trouver des moyens d'intégrer les programmes des bureaux de santé à ceux de Meilleur départ;

---

\* Cela s'entend des réseaux locaux et des réseaux régionaux de langue française.

- continuer de gérer et de mettre en œuvre les programmes de santé publique pour les jeunes enfants et continuer d’assumer la responsabilité à l’égard de ces programmes (p. ex., le programme « Bébés en santé, enfants en santé », les programmes d’immunisation et les programmes de services de santé pour enfants).

Les **programmes de dépistage et d’intervention précoces** fournissent des services spécialisés à l’intention des enfants. Ceux-ci comprennent notamment le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d’âge préscolaire, le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d’intervention précoce, le Programme de développement des nourrissons et les initiatives touchant la santé mentale et la gestion du comportement des enfants.

Ils devront :

- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l’entremise des réseaux Meilleur départ\* ;
- aider à cerner les lacunes et les services de planification;
- élaborer des stratégies visant à lier et à intégrer leurs services au système général de services intégrés;
- jouer un rôle actif dans la prestation de services intégrés dans le cadre de Meilleur départ;
- être responsable de la gestion et de la prestation de services de qualité.

### **Programmes d’apprentissage et de garde des jeunes enfants**

Les **services de garde d’enfants** sont chargés d’offrir des programmes d’apprentissage et de garde d’enfants, de la naissance jusqu’à l’âge de 12 ans. En Ontario, les services de garde d’enfants sont fournis par une variété d’organismes, dont des organismes sans but lucratif et des exploitants commerciaux, et ils englobent les programmes offerts en garderie et en résidence privée ainsi que les programmes réglementés et non réglementés. Même si Meilleur départ vise à améliorer la qualité des services de garde d’enfants réglementés et non réglementés, Meilleur départ mettra d’abord l’accent sur les services réglementés de garde d’enfants offerts en garderie et en résidence privée.

Dans le cadre de Meilleur départ, leur rôle est de :

- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l’entremise des réseaux Meilleur départ\* ;
- aider à cerner les lacunes et les services de planification;
- collaborer avec le système scolaire afin d’intégrer leurs programmes d’apprentissage aux programmes de la maternelle et du jardin d’enfants;
- aider les parents à être mieux informés au sujet des services de Meilleur départ et à y accéder;
- jouer un rôle actif dans la prestation des services de Meilleur départ;
- être responsable de la gestion et de la prestation de services de garde d’enfants de qualité.

---

\* Cela s’entend des réseaux locaux et des réseaux régionaux de langue française.

Les **programmes d'éducation postsecondaires, ordres de réglementation des professionnels et associations professionnelles** sont chargés de veiller à la formation, à l'éducation et aux normes de pratique des personnes qui ont la responsabilité d'assurer la prestation des services à l'enfance et à la jeunesse et les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Ils devront :

- participer à la planification et à la mise en œuvre de Meilleur départ par l'entremise des réseaux Meilleur départ\* ;
- déterminer les meilleures pratiques en matière de prestation et d'intégration des services;
- cerner toute lacune relative aux connaissances, aux compétences et à l'éducation ainsi que les problèmes liés aux ressources humaines;
- être responsables de l'élaboration et de la prestation de programmes de formation et d'autres types de programmes visant à appuyer Meilleur départ.

La réussite de la mise en œuvre de Meilleur départ repose sur les six importants facteurs suivants :

- la planification communautaire concertée;
- la responsabilité claire;
- l'intégration des services et la présence de mécanismes de soutien à l'échelon de la collectivité ou du quartier;
- le rétablissement et l'élargissement du programme « Bébés en santé, enfants en santé », du Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce et des services aux enfants ayant des besoins particuliers;
- l'élargissement des services de garde de qualité dans un contexte intégré;
- la disponibilité des fonds.

Pour ces raisons, les rôles et responsabilités des différents partenaires peuvent être redéfinis ou modifiés aux tables de planification locales.

---

\* Cela s'entend des réseaux locaux et des réseaux régionaux de langue française.

## **ANNEXE 4 – EXEMPLE 1 – MANDAT**

### **RÉSEAU LOCAL DE MEILLEUR DÉPART DE « NOM DE LA COLLECTIVITÉ »**

#### **OBJECTIF**

Les enfants de l'Ontario seront prêts à apprendre et disposés à réussir au moment où ils commencent leur 1<sup>re</sup> année.

#### **BUT**

Planifier, mettre en œuvre et surveiller la Stratégie Meilleur départ, à l'échelon local, conformément aux Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ.

#### **PORTÉE**

Meilleur départ permettra de créer un système complet de services intégrés qui appuiera les familles ayant des enfants, de la naissance jusqu'à leur entrée à l'école. La portée de l'initiative sera la plus large possible pour ces groupes d'âge et elle englobera toute la gamme des services de santé et d'éducation, des mesures de soutien social et des services pour enfants.

#### **PRINCIPES**

La planification de Meilleur départ devrait reposer sur les principes suivants :

- accès simplifié;
- services intégrés;
- partenariat avec les parents et les familles;
- axé sur la collectivité;
- souple et adapté;
- interministériel;
- services de qualité.

#### **OBJECTIF**

Meilleur départ vise à donner aux enfants de l'Ontario la possibilité de prendre un meilleur départ dans la vie et de réussir à l'école. Pour atteindre cet objectif, Meilleur départ a fixé les objectifs suivants :

- aider les parents à appuyer leurs enfants;
- aider les enfants de l'Ontario à être prêts à apprendre lorsqu'ils commencent leur 1<sup>re</sup> année et à réussir à l'école;
- permettre une transition à la 1<sup>re</sup> année sans heurt et aussi réussie que possible pour les enfants et leur famille;

- rendre accessibles des services de qualité d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- aider les parents en leur offrant divers mécanismes de soutien parental;
- aider à identifier les enfants qui ont besoin d'une aide supplémentaire et leur offrir cette aide;
- s'appuyer sur les partenariats établis avec les collectivités, avec le gouvernement fédéral et avec les administrations municipales.

## **PRINCIPALES ACTIVITÉS DES RÉSEAUX**

- Former les réseaux Meilleur départ à partir des organismes de planification existants :
  - réunir les partenaires communautaires;
  - donner un aperçu de Meilleur départ;
  - élaborer le mandat du réseau;
  - déterminer des mécanismes permettant d'établir des partenariats avec les parents;
  - établir une responsabilité claire;
  - décrire le réseau Meilleur départ.
- Élaborer un plan de transition visant à accroître le nombre de places agréées dans les services de garde et les subventions en 2005-2006 en donnant la priorité aux places pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants et en augmentant graduellement le nombre de places agréées dans les services de garde et les subventions pour les enfants de 0 à 4 ans.  
Les GSMR/CADSS seront chargés de diriger cette tâche.
  - Évaluer les besoins en matière de services de garde d'enfants en dehors des heures de classe pour les enfants inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants et les enfants de 0 à 4 ans.
  - Déterminer la capacité actuelle de la collectivité de fournir des services de garde d'enfants pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de 0 à 4 ans.
  - Déterminer l'ordre prioritaire des programmes et des places qui seront subventionnés.
  - Élaborer un plan d'infrastructure pour la rénovation et la création de nouvelles places de garde.
- Élaborer un plan intégré de mise en œuvre de la phase I
  - Décrire les besoins de la collectivité en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
  - Élaborer un plan de mise en œuvre des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.
  - Élaborer un plan de mise en œuvre des services de garde d'enfants, en dehors des heures de classe, en donnant la priorité aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants et en augmentant graduellement le nombre de places agréées dans les services de garde pour les enfants de 0 à 4 ans, à compter de 2006-2007 et pour les années subséquentes.

- Plan intégré visant à améliorer les programmes de dépistage et d'intervention précoces.
  - Énoncer la vision à plus long terme concernant la mise en œuvre de Meilleur départ.
  - Cerner les obstacles à la mise en œuvre de Meilleur départ ainsi que les stratégies pour les surmonter.
- Établir des mécanismes visant à mettre sur pied des partenariats solides et efficaces avec les parents.
    - Attribuer aux parents un certain nombre de postes au sein du réseau.
    - Communiquer avec les conseils de parents des écoles locales et les autres groupes de parents pour trouver des parents intéressés à faire partie du réseau.
    - Demander aux chefs de file communautaires, lorsque le réseau sert une collectivité linguistique ou ethnoculturelle particulière, de collaborer à la recherche de parents qui peuvent agir comme porte-parole de la collectivité.
    - Tenter de recruter des parents d'enfants ayant des besoins particuliers. Ils ont souvent une très bonne connaissance des services et des lacunes.
    - Tenir une réunion publique dans une école locale ou un centre communautaire local pour discuter de Meilleur départ et du réseau.
    - Publier des annonces dans les journaux locaux ou placer des affiches dans les endroits fréquentés par les parents et leurs enfants.
    - Offrir une formation et une orientation aux parents qui aimeraient participer, mais qui n'ont pas l'expérience nécessaire pour siéger aux comités de planification.
    - Tenir les réunions à une heure qui convient aux parents.
    - Rembourser les parents pour les frais de garde et de transport afin qu'ils puissent assister aux réunions.
    - Trouver une façon innovatrice d'assurer la participation des parents vivant en milieu rural (p. ex., vidéoconférence).
    - Trouver des moyens permettant de surmonter les obstacles linguistiques et de communiquer efficacement avec les parents (p. ex., éviter le jargon).

## **CALENDRIER**

*Conformément aux Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ.*

## **RESPONSABILITÉS**

*Veillez consulter la page 22 des Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ pour prendre connaissance des questions liées à la responsabilité.*

Le réseau Meilleur départ déterminera :

- les mesures qu'il prendra pour intégrer la planification des services offerts dans le cadre de Meilleur départ et pour élaborer le plan global intégré;
- les mécanismes auxquels il aura recours pour définir la responsabilité des membres à l'égard de la participation au réseau Meilleur départ et de l'intégration des services (p. ex., ententes de service, protocole d'entente);
- les mécanismes auxquels il aura recours pour évaluer la mise en œuvre de Meilleur départ;
- les mécanismes auxquels il aura recours pour régler tout conflit entre les responsabilités des membres envers les bailleurs de fonds et leurs responsabilités envers le réseau Meilleur départ.

Le réseau Meilleur départ disposera d'un mécanisme interne de responsabilité sous la forme d'une autoévaluation annuelle qui sera effectuée dans le but de déterminer ce qui suit :

- l'atteinte des objectifs et des résultats;
- la composition et le degré de participation des membres;
- la pertinence du mandat qui a été défini.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Il sera essentiel à la réussite de cette initiative que les rôles et responsabilités soient clairement compris par toutes les parties.

*Veillez consulter l'annexe 3 pour connaître les détails au sujet des Rôles et responsabilités.*

La réussite de la mise en œuvre de Meilleur départ repose sur les six importants facteurs suivants :

- la planification communautaire concertée;
- la responsabilité claire;
- l'intégration des services et la présence de mécanismes de soutien à l'échelon de la collectivité ou du quartier;
- le rétablissement et l'élargissement du programme « Bébés en santé, enfants en santé », du Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce et des services aux enfants ayant des besoins particuliers;
- l'élargissement des services de garde de qualité dans un contexte intégré;
- la disponibilité des fonds.

Pour ces raisons, les rôles et responsabilités des différents partenaires peuvent être redéfinis ou modifiés aux tables de planification locales.



## COMPOSITION

Le réseau local Meilleur départ reflétera la composition particulière de chaque collectivité ainsi que la diversité des perspectives communautaires, comme en témoigne la liste présentée ci-dessous. Il sera essentiel que les participantes et participants puissent prendre des décisions au nom de leur organisme ou du secteur qu'ils représentent.

- Parents
- GSMR/CADSS
- Conseils scolaires de district et administrations scolaires
- Bureaux de santé publique, programme « Bébés en santé, enfants en santé »
- Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario
- Programmes d'apprentissage des jeunes enfants
- Programmes préscolaires
- Services de garde d'enfants (y compris les exploitants de services de garde)
- Réseaux locaux d'intégration des services de santé
- Centres de santé communautaire
- Équipes Santé familiale
- Centres de counselling familial et de services à la famille
- Programmes de loisirs
- Services pour les Autochtones
- Services pour les francophones
- Bibliothèques
- Secteur des affaires
- Services de traitement pour enfants
- Services de santé mentale pour enfants
- Réseaux de services de santé pour enfants
- Services de protection des enfants (y compris les sociétés d'aide à l'enfance)
- Universités et collèges qui offrent des programmes Garde éducative à l'enfance
- Fournisseurs de soins primaires
- Services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire
- Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
- Services multiculturels (le cas échéant)
- Bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (d'office)
- Bureaux de district du ministère de l'Éducation
- Autre

## **STRUCTURE DU COMITÉ**

Cette section du mandat peut décrire le rôle de la présidente ou du président, la façon dont les membres du réseau seront sélectionnés, la durée du mandat des membres, la fréquence des réunions, les mécanismes qui relient le réseau local au réseau régional de langue française, la façon dont le travail du réseau sera communiqué, etc.

## **PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION ET DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Les réseaux Meilleur départ devraient déterminer, dans le cadre de leur mandat, la façon dont le processus de prise de décisions se déroulera et comment les différends seront réglés. On doit tenir compte des aspects suivants :

- a) la définition du quorum aux fins de la prise des décisions;
- b) le processus de prise de décisions (p. ex., consensus, majorité);
- c) le processus de règlement des différends.

## **SIGNATURE DU MANDAT**

Le mandat doit au moins être signé par les représentants des GSMR/CADSS, du bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, du bureau de district du ministère de l'Éducation, des conseils scolaires de district concernés et du bureau de santé publique. D'autres parties peuvent être ajoutées à l'échelon local, le cas échéant.

## EXEMPLE 2 – MANDAT

### RÉSEAU RÉGIONAL DE LANGUE FRANÇAISE DE MEILLEUR DÉPART

#### OBJECTIF

Les enfants de l'Ontario seront prêts à apprendre et disposés à réussir au moment où ils commencent leur 1<sup>re</sup> année.

#### BUT

Conseiller et informer le réseau local Meilleur départ au sujet des besoins en matière de services en français pour les enfants et les parents francophones, dans le cadre du système de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et appuyer le plan local.

#### PORTÉE

Meilleur départ résultera en la création d'un système complet de services intégrés qui appuiera les familles ayant des enfants, de la naissance jusqu'à leur entrée à l'école. La portée de l'initiative sera la plus large possible pour ces groupes d'âge et elle englobera toute la gamme des services de santé et d'éducation, des mesures de soutien social et des services pour enfants.

#### PRINCIPES

La planification de Meilleur départ devrait reposer sur les principes suivants :

- accès simplifié;
- services intégrés;
- partenariat avec les parents et les familles;
- axé sur la collectivité;
- souple et adapté;
- interministériel;
- services de qualité.

#### OBJECTIF

Meilleur départ vise à donner aux enfants de l'Ontario la possibilité de prendre un meilleur départ dans la vie et de réussir à l'école. Pour atteindre cet objectif, Meilleur départ a fixé les objectifs suivants :

- aider les parents à appuyer leurs enfants;
- aider les enfants de l'Ontario à être prêts à apprendre lorsqu'ils commencent leur 1<sup>re</sup> année et à réussir à l'école;
- permettre une transition à la 1<sup>re</sup> année sans heurt et aussi réussie que possible pour les enfants et leur famille;

- rendre accessibles des services de qualité d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- aider les parents en leur offrant divers mécanismes de soutien parental;
- aider à identifier les enfants qui ont besoin d'une aide supplémentaire et leur offrir cette aide;
- s'appuyer sur les partenariats établis avec les collectivités, avec le gouvernement fédéral et avec les administrations municipales.

#### **PRINCIPALES ACTIVITÉS DES RÉSEAUX**

- Former un réseau régional de langue française de Meilleur départ :
  - réunir les partenaires communautaires;
  - donner un aperçu de Meilleur départ;
  - élaborer le mandat du réseau;
  - déterminer des mécanismes permettant d'établir des partenariats avec les parents;
  - établir une responsabilité claire;
  - décrire le réseau régional de langue française de Meilleur départ.
- Conseiller le réseau local Meilleur départ au sujet des besoins de la collectivité francophone dans le cadre de l'élaboration d'un plan de transition visant à accroître le nombre de places agréées dans les services de garde et les subventions en 2005-2006 en donnant la priorité aux places pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants et en augmentant graduellement le nombre de places agréées dans les services de garde et les subventions pour les enfants de 0 à 4 ans.
- Conseiller le réseau local Meilleur départ au sujet des besoins de la collectivité francophone dans le cadre de l'élaboration du plan intégré de mise en œuvre de la phase I.
- Le réseau régional de langue française de Meilleur départ établira des mécanismes visant à mettre sur pied des partenariats solides et efficaces avec les parents.

#### **CALENDRIER**

*Conformément aux Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ.*

#### **RESPONSABILITÉS**

*Veillez consulter la page 22 des lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ pour prendre connaissance des questions liées à la responsabilité.*

Le réseau régional de langue française de Meilleur départ déterminera les mécanismes auxquels il aura recours pour intégrer les besoins de la collectivité francophone au plan de Meilleur départ élaboré par le réseau local.

Le réseau régional de langue française de Meilleur départ disposera d'un mécanisme interne de responsabilité sous la forme d'une autoévaluation annuelle qui sera effectuée dans le but de déterminer ce qui suit :

- l'atteinte des objectifs et des résultats;
- la composition et le degré de participation des membres;
- la pertinence du mandat qui a été défini.

### **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Il sera essentiel à la réussite de cette initiative que les rôles et responsabilités soient clairement compris par toutes les parties.

*Veillez consulter l'annexe 3 pour connaître les détails au sujet des Rôles et responsabilités.*

La réussite de la mise en œuvre de Meilleur départ repose sur les six importants facteurs suivants :

- la planification communautaire concertée;
- la responsabilité claire;
- l'intégration des services et la présence de mécanismes de soutien à l'échelon de la collectivité ou du quartier;
- le rétablissement et l'élargissement du programme « Bébés en santé, enfants en santé », du Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce et des services aux enfants ayant des besoins particuliers;
- l'expansion de services de garde d'enfants de qualité dans un contexte intégré;
- la disponibilité des fonds.

Pour ces raisons, les rôles et responsabilités des différents partenaires peuvent être redéfinis ou modifiés aux tables de planification locales.

### **COMPOSITION**

Le réseau régional de langue française de Meilleur départ reflétera la composition particulière de chaque collectivité ainsi que la diversité des perspectives communautaires, comme en témoigne la liste présentée ci-dessous. Il sera essentiel que les participantes et participants puissent prendre des décisions au nom de leur organisme ou du secteur qu'ils représentent.

- Parents
- GSMR/CADSS

- Conseils scolaires de district et administrations scolaires
- Bureaux de santé publique, programme « Bébés en santé, enfants en santé »
- Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario
- Programmes d'apprentissage des jeunes enfants
- Programmes préscolaires
- Services de garde d'enfants (y compris les exploitants de services de garde)
- Réseaux locaux d'intégration des services de santé
- Centres de santé communautaire
- Équipes Santé familiale
- Centres de counselling familial et de services à la famille
- Programmes de loisirs
- Services pour les Autochtones
- Services pour les francophones
- Bibliothèques
- Secteur des affaires
- Services de traitement pour enfants
- Services de santé mentale pour enfants
- Réseaux de services de santé pour enfants
- Services de protection des enfants (y compris les sociétés d'aide à l'enfance)
- Universités et collèges qui offrent des programmes Garde éducative à l'enfance
- Fournisseurs de soins primaires
- Services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire
- Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
- Services multiculturels (le cas échéant)
- Bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (d'office)
- Bureaux de district du ministère de l'Éducation
- Autre

### **STRUCTURE DU COMITÉ**

Cette section du mandat peut décrire le rôle de la présidente ou du président, la façon dont les membres du réseau seront sélectionnés, la durée du mandat des membres, la fréquence des réunions, les mécanismes qui relient le réseau local au réseau régional de langue française, la façon dont le travail du réseau sera communiqué, etc.

### **PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION ET DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Les réseaux Meilleur départ devraient déterminer, dans le cadre de leur mandat, la façon dont le processus de prise de décisions se déroulera et comment les différends seront réglés. On doit tenir compte des aspects suivants :

- d) la définition du quorum aux fins de la prise des décisions;
- e) le processus de prise de décisions (p. ex., consensus, majorité)
- f) le processus de règlement des différends.

#### **SIGNATURE DU MANDAT**

Le mandat doit au moins être signé par les représentants des GSMR/CADSS, du bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, du bureau de district du ministère de l'Éducation, des conseils scolaires de district concernés et du bureau de santé publique. D'autres parties peuvent être ajoutées à l'échelon local, le cas échéant.

## ANNEXE 5 GLOSSAIRE

**Réseaux Meilleur départ** – Groupe de planification communautaire chargé de la planification et de la mise en œuvre de Meilleur départ.

**Services de garde d'enfants en dehors des heures de classe** – Modèle intégré de services de garde d'enfants pour les enfants d'âge préscolaire, de la maternelle et du jardin d'enfants pendant les heures qu'ils ne sont pas en classe. Pour les enfants inscrits à des programmes de maternelle ou de jardin d'enfants d'une demi-journée, les services de garde d'enfants en dehors des heures de classe seraient assurés pendant l'autre moitié de la journée. Pour les enfants inscrits à des programmes de maternelle et de jardin d'enfants à plein temps, les services de garde d'enfants en dehors des heures de classe seraient assurés avant et après les heures de classe (c.-à-d., avant 8 h 30 et après 15 h 30).

**Enfants ayant des besoins particuliers** – Comprend les enfants qui ont besoin d'une aide, d'une assistance ou d'un traitement particulier.

**Inventaire des services communautaires (ISC)** – Outil de données conçu pour aider les collectivités à recueillir des renseignements sur les services disponibles, à en établir la répartition géographique et à déterminer les lacunes.

**Loi sur les garderies** – Loi ontarienne qui énonce les normes, les attentes et les règlements concernant les programmes de garde d'enfants et les programmes pour les enfants d'âge préscolaire à l'extérieur de l'école.

**Collectivités modèles** – Trois collectivités de l'Ontario, Hamilton, Lambton/Chatham-Kent, et Timiskaming, ont été sélectionnées pour la mise en œuvre de tous les éléments de Meilleur départ, tandis que les autres ne mettront en œuvre que les éléments de la phase I. Les collectivités modèles ont été choisies parce qu'on y trouve une variété de collectivités urbaines, rurales, francophones et nordiques. Les leçons qui seront apprises dans les collectivités modèles seront appliquées lorsque Meilleur départ sera mis en œuvre partout dans la province.

**Conseils scolaires de district** – Signifie a) un conseil de district des écoles publiques de langue anglaise; b) un conseil de district des écoles séparées de langue anglaise; c) un conseil de district des écoles publiques de langue française; ou d) un conseil de district des écoles séparées de langue française.

**Instrument de mesure du développement du jeune enfant** – Liste de vérification remplie par l'enseignante ou l'enseignant visant à évaluer la préparation à l'apprentissage des enfants inscrits à la maternelle et au jardin



d'enfants dans les cinq domaines suivants : santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement langagier et cognitif, et compétences en matière de communication et connaissances générales. Cet instrument a été mis au point par les D<sup>rs</sup> Offord et Janus, à l'Université McMaster, et est fondé sur l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes ainsi que d'autres tests de dépistage existants. L'instrument est un outil d'évaluation de groupe. Même si le personnel enseignant remplit une liste de vérification pour chaque enfant, les données ne peuvent être interprétées que pour l'ensemble du groupe (c.-à-d., pour toutes les classes, tous les garçons ou toutes les filles, tous les enfants dont le français est la langue seconde, etc.). L'instrument vise à aider les collectivités à évaluer le soutien offert aux jeunes enfants et à leur famille, et à surveiller les changements.

**Dépistage et intervention précoces** – Méthodes de dépistage et autres mécanismes visant à détecter les premiers signes ou les symptômes d'un problème de santé ou de développement chez un enfant et à déterminer les services fournis dans le but de corriger ou de résoudre le problème. Les problèmes qui sont détectés et traités de façon précoce sont moins susceptibles d'avoir des répercussions à long terme sur le développement d'un enfant. Les programmes de dépistage et d'intervention précoces comprennent notamment le programme « Bébés en santé, enfants en santé », l'examen de santé des bébés à 18 mois, le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, Programme d'intervention préscolaire pour les enfants autistes.

**Apprentissage et garde des jeunes enfants** – Gamme de programmes et de services à l'intention des enfants et de leur famille, de la naissance jusqu'à leur entrée à l'école, qui favorisent l'apprentissage et offrent aussi, notamment, des services de soutien parental, de sensibilisation des parents et d'orientation vers des services de santé spécialisés, des services à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle et des services sociaux.

**Place de garde subventionnée** – Aide financière visant à couvrir le coût des services de garde d'enfants pour les familles admissibles, en fonction de critères d'admissibilité déterminés par le MSEJ.

**À risque élevé** – Terme utilisé dans le cadre des programmes de dépistage et d'intervention précoces pour décrire les situations dans lesquelles, à la lumière d'une évaluation complète et d'une opinion professionnelle, il existe un risque important qu'un enfant n'atteigne pas son potentiel et que la famille peut bénéficier de services plus intensifs.

**Services de garde d'enfants non réglementés** – Services de garde d'enfants fournis par des particuliers, dans leur résidence ou à la résidence de l'enfant, et qui ne sont pas titulaires d'un permis en vertu de la *Loi sur les garderies*.

**Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario** – Centres répartis dans toute la province qui fournissent des services de soutien aux familles ayant des enfants de moins de six ans. Les centres offrent des programmes et des ressources pour les parents, les programmes de jeux, des services de dépistage et d'évaluation ainsi que des services d'orientation vers d'autres services destinés aux jeunes enfants.

**Parents** – Signifie la mère ou le père d'un enfant, la tutrice ou le tuteur légal, les membres de la famille ou la principale personne responsable des soins de l'enfant.

**Services de garde d'enfants réglementés** – Services de garde d'enfants fournis dans une garderie ou une résidence privée et qui sont titulaires d'un permis en vertu de la *Loi sur les garderies* et réglementés en vertu de cette loi. Comprend les exploitants de services de garde sans but lucratif et les services de garde commerciaux.

**Journée continue** – Décrit un système d'organisation et d'intégration des services destinés aux jeunes enfants qui permet à ces derniers de passer facilement d'un service (p. ex., garde d'enfants) à un autre (p. ex., maternelle), d'assurer la complémentarité et l'harmonie des services et de contribuer au sain développement de l'enfant.

## Abréviations

GSMR	Gestionnaires des services municipaux regroupés
ISC	Inventaire des services communautaires
CADSS	Conseils d'administration de district des services sociaux
CSD	Conseils scolaires de district
IMDJE	Instrument de mesure du développement du jeune enfant
EDU	Ministère de l'Éducation
MSSC	Ministère des Services sociaux et communautaires
MSEJ	Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
MSSLD	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

## ANNEXE 6 – GABARIT DE PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE MEILLEUR DÉPART

Nom du réseau local Meilleur départ : \_\_\_\_\_

### Tâche 1 – Constituer les réseaux Meilleur départ

**Produit livrable :** Réseau Meilleur départ

**Échéancier :** Le 30 septembre 2005

#### Section 1 : Mise sur pied du réseau

- Définir avec précision le rôle du réseau Meilleur départ.
- Identifier les membres du réseau Meilleur départ et définir le rôle de chacun au sein du réseau.
- Décrire la façon dont le réseau représente tous les services et organismes communautaires qui devraient participer à l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- Élaborer les stratégies visant à mobiliser les parents dans le cadre du programme Meilleur départ.
- Élaborer le mandat.

#### Section 2 : Établir la responsabilité

Le réseau Meilleur départ déterminera ce qui suit :

- les mesures qu'il prendra pour intégrer la planification des services offerts dans le cadre de Meilleur départ et pour élaborer le plan intégré de mise en œuvre de la phase I;
- les mécanismes auxquels il aura recours pour assurer l'établissement des responsabilités des participants à Meilleur départ et en matière d'intégration des services (p. ex., ententes de service, protocoles d'entente);
- les mécanismes de liaison avec les réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ;
- les mécanismes auxquels il aura recours pour évaluer la mise en œuvre de Meilleur départ;
- les mécanismes auxquels il aura recours pour régler tout conflit entre les responsabilités des membres envers les bailleurs de fonds et leurs responsabilités envers le réseau Meilleur départ;
- les mécanismes auxquels il aura recours pour travailler avec les GSMR/CADSS dans le cadre de l'élaboration du plan de transition.

Nom du GSMR ou du CADSS : \_\_\_\_\_

**Tâche 2 – Établir un plan de transition pour accroître le nombre de places agréées dans les services de garde ainsi que les subventions accordées en 2005-2006, principalement pour les élèves de la maternelle et du jardin d’enfants et augmenter graduellement les places agréées et les subventions pour les enfants de la naissance à 4 ans.**

**Produit livrable :** Plan de transition visant à utiliser les places vacantes existantes dans les services de garde d’enfants afin d’accroître le nombre de places destinées principalement aux élèves de la maternelle et du jardin d’enfants et l’expansion graduelle des places agréées pour les enfants de 0 à 4 ans, et description des immobilisations requises pour les rénovations dans le but d’accroître le nombre de places pour 2005-2006 ainsi que tout autre projet d’infrastructure qui peut commencer en 2005-2006. Veuillez prendre note que les GSMR/CADSS sont invités à élaborer le plan de transition au nom des réseaux Meilleur départ.

**Échéancier :** Le 31 octobre 2005

**Section 1 : Évaluer les besoins et déterminer la capacité actuelle de la collectivité de fournir des services de garde d’enfants pour les enfants de la maternelle et du jardin d’enfants et les enfants de 0 à 4 ans**

#### **Partie A – Évaluation des besoins locaux**

- Décrire les besoins de la collectivité à l’aide de l’Instrument de mesure du développement du jeune enfant et de l’Inventaire des services communautaires ainsi que d’autres renseignements pertinents sur les besoins de la population.
- Fournir des renseignements sur les besoins de la collectivité en matière de services de garde d’enfants selon les données présentées par les réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ.
- Décrire les besoins de la collectivité autochtone en matière de services de garde d’enfants (le cas échéant).
- Donner un aperçu historique du système de services de garde d’enfants, y compris :
  - l’historique des besoins en matière de services de garde d’enfants;
  - les dépenses et les niveaux de services de garde d’enfants de l’année précédente;
  - les services pour lesquels les fonds ont été insuffisants ou n’ont pas été entièrement dépensés.
- Fournir les données nécessaires pour déterminer les besoins locaux en matière de services de garde d’enfants et les lacunes des services.
- Fournir une description des services locaux à l’aide du tableau présenté ci-dessous.

## Services locaux

Nombre de garderies titulaires d'un permis et nombre de places fournies	
Nombre de places de garde d'enfants à plein temps en garderie et en résidence privée titulaire d'un permis	
Nombre de garderies titulaires d'un permis et nombre de places agréées en résidence privée	
Gamme des services de garde d'enfants disponibles (c.-à-d., à plein temps, à temps partiel, avant et après les classes, services d'urgence, en milieu rural, etc.)	
Nombre de garderies à but lucratif et sans but lucratif	
Nombre de garderies à but lucratif et sans but lucratif offrant leurs services en résidence privée	
Nombre de garderies titulaires d'un permis et offrant leurs services avant et après les heures de classe	
Centres de ressources des services de garde d'enfants	
Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario	
Nombre de programmes de garde d'enfants offerts en français, capacité autorisée et nombre de places de garde subventionnées	
Nombre de programmes de ressources pour besoins particuliers	
Autres programmes, veuillez préciser	

## **Partie B – Recommandations**

- Déterminer, à l'aide des données existantes sur les services de garde d'enfants, le nombre de places vacantes dans les services de garde agréés actuels qui pourraient être comblées si ces places étaient subventionnées, ainsi que la capacité actuelle du système d'accroître rapidement le nombre de places agréées.
- Déterminer l'ordre prioritaire des programmes et des places qui seront subventionnés. La priorité doit être donnée aux services qui sont établis dans les écoles.
- Fournir une explication, lorsque la décision a été prise de ne pas créer les places de garde dans les écoles, indiquant pourquoi l'école n'est pas un lieu approprié.

## **Section 2 : Élaborer un plan d'infrastructure pour la rénovation ou la création de nouvelles places de garde d'enfants.**

- Veuillez consulter les Exigences pour les projets d'infrastructure dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ.

Nom du réseau local Meilleur départ : \_\_\_\_\_

### **Tâche 3 : Élaborer un plan intégré de mise en œuvre de la phase I**

**Produit livrable :** Plan qui présente la vision de la collectivité de la Stratégie Meilleur départ et échelonnement sur plusieurs années.

**Échéancier :** Le 31 décembre 2005

#### **Section 1 : Évaluer les besoins en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

##### **Partie A – Évaluation des besoins**

- À l'aide des données existantes, dresser l'inventaire des organismes offrant des services aux enfants et à leurs parents ainsi que le type de services ou de fonctions qu'ils offrent.
- Analyse et inventaire des services aux enfants.
- Liste des quartiers dans lesquels il y a un nombre important de familles à risque et description de la population de ces quartiers (p. ex., langue, culture, statut socio-économique).

##### **Partie B – Analyse des lacunes**

- Recensement des lacunes des programmes existants (p. ex., les régions ou populations mal servies, francophones, Autochtones).
- Évaluation des types de services requis pour répondre aux besoins (p. ex., services de compétences parentales, services d'intervention précoce, services de garde d'enfants, enfants ayant des besoins particuliers).

#### **Section 2 : Plan concernant les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants**

- Déterminer le nombre de carrefours et l'emplacement des carrefours requis en fonction de l'évaluation des besoins.
- Déterminer les services des carrefours et les mécanismes d'intégration des services.
- Fournir une explication lorsque les carrefours ne sont pas situés dans une école.

### Section 3 : Plan de mise en œuvre des services de garde d'enfants

#### **Partie A – Déterminer les sites**

- Déterminer tous les sites dans lesquels des services de garde d'enfants pourraient être ajoutés ou mis sur pied à compter de 2006-2007, et pendant les années subséquentes.
- Élaborer un plan d'infrastructure, conformément aux Exigences pour les projets d'infrastructure dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ.

#### **Partie B – Ressources humaines**

- Évaluer les ressources humaines disponibles au sein des services de garde d'enfants de la collectivité.
- Indiquer le nombre de nouveaux employés requis.

#### **Partie C – Budget**

- Veiller à ce que les GSMR/CADSS préparent les prévisions budgétaires annuelles pour l'exploitation des nouvelles places de garde d'enfants.

### Section 4 : Plan intégré visant l'amélioration des programmes clés de dépistage et d'intervention précoces

#### **Partie A – Financement et objectifs provinciaux**

- Décrire la façon dont le financement d'accroissement ou de rétablissement des services permettra d'atteindre les objectifs provinciaux des programmes suivants :
  - Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire;
  - Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce;
  - « Bébés en santé, enfants en santé ».
- Donner un aperçu de la façon dont les plans individuels (c.-à-d., « Bébés en santé, enfants en santé », Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire) sont complémentaires au plan global Meilleur départ.

#### **Partie B – Intégration**

- Décrire la façon dont les programmes (c.-à-d., « Bébés en santé, enfants en santé », Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire) seront offerts dans la collectivité.
- Indiquer la façon dont les programmes seront intégrés aux carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants du quartier.



## **Section 5 : Vision communautaire à long terme pour la mise en œuvre de Meilleur départ**

### **Partie A – Vision à long terme pour la mise en œuvre de Meilleur départ**

- Décrire la vision à long terme de Meilleur départ dans la collectivité en mettant l'accent sur les aspects suivants :
  - déterminer les besoins à l'égard des services Meilleur départ dans la collectivité;
  - établir l'ordre prioritaire de la mise en œuvre d'autres volets;
  - donner un aperçu du système Meilleur départ lorsqu'il sera mis en œuvre intégralement dans votre collectivité.

### **Partie B – Obstacles et stratégies**

- Décrire les défis liés à la mise en œuvre au sein de votre collectivité qui auront des répercussions sur votre vision de Meilleur départ.
- Indiquer les stratégies proposées dans le but de surmonter les défis.

## **ANNEXE 7 – CARTES**

Les cartes indiquent les limites du territoire des conseils scolaires de district de langue anglaise, de langue française, des écoles catholiques et publiques ainsi que des GSMR/CADSS, mais ne comprennent pas les administrations scolaires.